

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Siméon, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de M. Guy SIMON, Maire.

Présents : Mme Renée CHABRILLANGES, MM. Philippe BOBIN, Régis D'HONDT Adjoint ; Mmes Gaëlle ROTKOPF, Maryse VERDIER, MM. Frédéric GENISSON, Jean COMBAZARD, Francis BOURJOT, Mme Anne Lyse ERUDEL, M. Gérard SARAZIN.

Absent représenté : M. Philippe LEDUC a donné pouvoir à M. Guy SIMON

Absent excusé : M. Frédéric VIET

Secrétaire de Séance : Mme Renée CHABRILLANGES

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal les éventuelles observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

N° 01/05/16 – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 31 mai 2016 concernant le projet de réhabilitation du bâtiment communal sis 18 Place de la Mairie en :

- 3 appartements à l'étage (2 pièces de 50 et 52m² et un studio de 30 m²)
- Une micro crèche au rez de chaussée

Le montant prévisionnel de l'opération **micro-crèche** est modifié et se monte dorénavant à 443 437 € HT, soit 532 124,40 € TTC

Le financement de cette opération sera le suivant :

Aménagement d'une micro-crèche :

| | |
|--|------------------|
| - Subvention de la CAF : | 130 000 € |
| - Subvention de la MSA : | 10 000 € |
| - Réserve parlementaire (inconnu) | |
| - Autofinancement maximal (prêt sur 25 ans au taux prévisionnel de 1,95 %) | |
| Soit : | 303 437 € |
| Soit un montant total | 443 437 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve l'ensemble de cette opération présentée pour un montant total de 443 437 € HT, soit 532 124,40 € TTC ainsi que son plan de financement,

Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers ou les notifications d'arrêtés de subventions.

Mandate Monsieur le Maire pour déposer tous les dossiers de subventions.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces opérations.

N° 02/05/16 – FINANCEMENT DES TRAVAUX DES LOGEMENTS A L'ETAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 31 mai 2016 concernant le projet de réhabilitation du bâtiment communal sis 18 Place de la Mairie en :

- 3 appartements à l'étage (2 pièces de 50 et 52m² et un studio de 30 m²)
- Une micro crèche au rez de chaussée

Le montant prévisionnel de l'opération **appartements** est modifié et se monte dorénavant à 329 417 € HT, soit 395 300,40 € TTC

Le financement de cette opération sera le suivant :

Aménagement de 3 appartements

- Subvention FER : 40 000 €
 - Autofinancement (prêt à taux 0% sur 20 ans) soit annuité de 14 470,85 € 289 417 € annuel
- Soit un montant total 329 417 €**

Location espérée des 3 appartements 1 300 € mensuel ; soit 15 600 € annuels

N° 03/05/16 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA CC BRIE DES MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes La Brie des Morin a sollicité la mise à disposition du petit foyer pour y installer une permanence du Relais d'Assistants Maternels Itinérant le mardi de 8h45 à 12h00 et présente le projet de convention.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les conditions et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

N° 04/05/16 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Vu la délibération en date du 5 juillet 2016 créant un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 10 h 30 pour assurer l'accueil du public au Point Poste,

Considérant que l'agent aura également la charge du ménage dans les locaux, il y a lieu d'augmenter son temps de travail de 2 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 12 h 30 hebdomadaires

N° 05/05/16 - ADHESION AU SDESM DES COMMUNES DE MORET-LOING ET ORVANNE

Vu la délibération n° 2016-60 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Moret-Loing et Orvanne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Moret-Loing et Orvanne au SDESM.

N° 06/05/16-1 - VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le virement de crédits suivants :

Section d'investissement:

| | | | |
|------------|-------------------------------|---|----------|
| Dépenses : | Chapitre 041 - compte 2111 | : | + 1 € |
| | ONA Chapitre 23 - compte 2313 | : | - 1 € |
| | ONA Chapitre 23 - compte 2315 | : | + 5000 € |
| Recettes : | Chapitre 041 - compte 1021 | : | + 1 € |
| | Chapitre 10 - compte 10222 | : | - 1 € |
| | Chapitre 024 - | : | + 5000 € |

N° 07/05/16 - AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

PRECISE que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits affectés aux comptes du budget d'investissement de l'année 2017

| N° COMPTE | CREDITS OUVERTS 2016 | CREDITS OUVERTS 2017 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| 2051 concessions, brevets, licences | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 2111 terrains nus | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 2138 autres constructions | 10 000,00 € | 2 500,00 € |
| 2151 réseaux de voirie | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 2152 installations de voirie | 1 500,00 € | 375,00 € |
| 2158 autres installations | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 21783 matériel de bureau | 1 500,00 € | 375,00 € |
| 2182 matériel de transport | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 2188 autres immos corporelles | 5 000,00 € | 1 250,00 € |
| 2313 constructions | 51 180,00 € | 12 795,00 € |
| 2315 installations, matériel et outillage techniques | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| TOTAL | 147 180,00 € | 36 795,00 € |

N° 08/05/16 - TARIF DE LOCATION DES FOYERS, DES CHAISES ET TABLES

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des salles polyvalentes pour les contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Petit foyer :

Pour une journée (de 9 heures à 22 heures) :

- habitants de la Commune : 75 € l'été, 100 € l'hiver
- personnes extérieures à la Commune : 125 € l'été, 150 € l'hiver

Pour le week-end :

- habitants de la Commune : 150 € l'été, 200 € l'hiver
- personnes extérieures à la Commune : 250 € l'été, 300 € l'hiver

Grand foyer

Pour les habitants de la Commune

sans chauffage : le week-end : 330 €

avec chauffage : le week-end : 550 €

Pour les locataires habitant en dehors de la Commune

sans chauffage : le week-end : 715 €

avec chauffage : le week-end : 1045 €

Location des tables : 3 euros la table

location des chaises : 0,50 euro la chaise

En cas d'annulation de la réservation, il sera demandé un dédit s'élevant à 25 % du montant de la location.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal décide :

- de la date de la distribution des colis aux personnes
- de relancer le PLU
- d'étudier le stationnement Avenue du Grand Morin et souhaite reprendre l'étude qui a été faite auparavant

Monsieur Bobin :

- évoque l'état de délabrement des bâtiments communaux et invite à la réflexion sur l'amélioration de l'environnement de la salle des fêtes.
- demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté entérinant le classement de l'église.